



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-58
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-58 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* dans le Parc d'affaires des Artisans

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 mars 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT N° 1270-58

Le Règlement n° 1270-58 a pour objet d'agrandir l'affectation *Industrie mixte (I-M)* à même l'affectation *Commerce artériel (C-A)* sur les lots 1 543 638, 1 543 849, 1 543 850, 1 543 871, 1 543 872, 1 544 235, 1 544 337 et 1 870 824, le tout tel que démontré à l'Annexe A faisant partie intégrante du règlement.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de février deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

